



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitations

Question écrite n° 69906

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'ADASEA (association pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles). Depuis 2003, les crédits alloués à l'ADASEA ont été réduits de plus de moitié, passant de 28 millions d'euros à 16,5 millions d'euros en 2009. Pour faire face à cette situation, cet organisme a dû consentir d'importants efforts d'adaptation : réductions d'effectifs, développement de partenariats avec les chambres d'agriculture et recentrage des activités sur l'installation et la transmission des exploitations ainsi que sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Or cette situation déjà tendue vient d'être aggravée par une nouvelle réduction de crédits dans le cadre de la loi de finances pour 2010. Cette mesure pourrait entraîner une remise en cause des activités de l'ADASEA à un moment où la plupart des filières de production connaissent une crise sans précédent. Il est par conséquent absolument indispensable d'abonder les crédits alloués à l'ADASEA de sorte qu'ils atteignent au moins le montant de la dotation 2009. Il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Les ADASEA (association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), associations loi 1901, exercent une mission de service public pour l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette mission a été renouvelée dans le cadre de la nouvelle période de programmation de développement rural 2007-2013 et recentrée principalement sur un socle national obligatoire qui concerne l'installation-transmission. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation aux ADASEA pour l'année 2010 était prévue à hauteur de 14 MEUR. Lors de l'examen du budget du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche par le Parlement, le ministre a pris l'engagement d'abonder cette dotation de 700 000 EUR en gestion. Le montant ainsi décidé amènera à redimensionner la délégation de mission de service public. Pour optimiser l'accompagnement à l'installation, les ADASEA sont encouragées à poursuivre leur rapprochement avec les chambres d'agriculture, mouvement qui s'est déjà opéré, avec succès, dans environ un tiers des départements. Par ailleurs, les actions collectives d'animation, financées par le fonds d'incitation et de communication en agriculture (FICIA), sont dotées de 11,5 millions d'euros. Si l'on y ajoute la subvention aux ADASEA, ce sont au total 26,2 millions d'euros qui seront consacrés à l'accompagnement de l'installation en 2010. La question de la subvention aux ADASEA ne doit cependant pas être appréhendée isolément. La priorité accordée par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à l'installation est en effet confirmée en 2010. La dotation globale de l'ensemble des mesures concernées (aides directes, accompagnement) est maintenue à son niveau de 2009, qui était en augmentation de 13 % par rapport à 2008, pour s'établir à 155 millions d'euros. Ces montants sont augmentés de la contrepartie communautaire qui est de l'ordre de 130 millions d'euros. Dans un contexte général de fortes restrictions budgétaires, cela représente un effort substantiel et traduit un véritable choix politique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69906

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 2 février 2010, page 965

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 1978